

TRAVAILLEZ EN SÉCURITÉ

AVEC VOS ÉQUIPEMENTS VÉRIFIÉS & CONFORMES
DANS LE CADRE DES CONTRÔLES NORMATIFS OBLIGATOIRES



EPI



VAT



MALT



VÉRIFICATIONS SUR SITE
OU DANS NOS LABOS !

Et 

SPÉCIALISTE DE LA PRÉVENTION
DU RISQUE ÉLECTRIQUE

WWW.CATUELEC.COM

CATUTM

SICAME GROUP

CONFIEZ À NOS SPÉCIALISTES LES CONTRÔLES NORMATIFS PÉRIODIQUES DE VOS ÉQUIPEMENTS

LA VÉRIFICATION PÉRIODIQUE DES MATÉRIELS DE SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE EST UNE OBLIGATION NORMATIVE

Elle permet de prévenir tout risque de contact avec des pièces nues sous tension pour assurer aux opérateurs une parfaite sécurité lors de leurs opérations d'ordre électrique définies par la NF C 18-510.

Vérification des EPI ET EPC



Nous contrôlons les EPI et EPC contre le risque électrique : gants isolants, tapis isolants, chaussures et bottes isolantes,...

Focus RE-TEST des gants isolants

Les gants isolants de classe 1 à 4 doivent être re-testés tous les 6 mois selon la norme NF EN 60903 (en fonction de la définition de l'usage du client). Période de stockage sans re-test : 12 mois. Un rapport de re-test est fourni prouvant sa conformité.

Les tapis isolants (sauf classe 0), les bottes et chaussures isolantes doivent être re vérifiés tous les 12 mois selon le plan d'utilisation défini par le client.



Vérification des DÉTECTEURS DE TENSION et des CONTRÔLEURS



Les détecteurs de tension (BT, HTA, HTB) doivent être vérifiés au moins tous les 6 ans par le fabricant ou un atelier agréé. Pour les appareils de mesure un constat de vérification tous les 3 ans est recommandé selon la norme XOT-011.

Normes et spécifications

VAT BT : NF EN 61243-3

VAT HT : NF EN 61243-1

Appareils de mesures : NF EN 61010



D'autres équipements peuvent être vérifiés par nos équipes tels que l'outillage isolé, les équipements de travaux en hauteur...

CE QUE NOUS APPREND LA RÉGLEMENTATION

Sur un plan normatif, l'employeur a l'obligation de fournir des équipements conformes (vérifiés selon les normes en vigueur) comme indiqué dans l'annexe 3 de la norme NF C18-510 et dans le décret N° 88-1056 article 53 § IV.

La maintenance périodique des dispositifs est reconnue comme étant la base du bon fonctionnement et de la sécurité de l'utilisateur. Il est recommandé que la maintenance périodique soit réalisée par un organisme agréé, par des personnes formées et qualifiées ou par le fabricant.

Tout employeur doit prévoir une organisation pour assurer les vérifications périodiques obligatoires de ses équipements de sécurité et en particulier sur les équipements de protection de catégorie III (risques mortels).

Avant et après chaque utilisation, un équipement de sécurité électrique doit faire l'objet d'une vérification visuelle (sauf DDT qui doit faire l'objet d'un auto-test).

Vérification et maintenance des MALT



Les équipements de mise à la terre et en court-circuit doivent faire l'objet d'une vérification tous les 12 mois (selon NF EN 61230).



Vérification et maintenance des PERCHES



Nous contrôlons et assurons la maintenance de vos perches isolantes pour tous les domaines de tension (BT, HTA, HTB) sur votre site ou dans nos laboratoires.

Norme et spécification

Perche télescopique : NF EN 62193

Perches multiusage : NF EN 50508



EN PRATIQUE

LA VÉRIFICATION PAR SICAME GROUPE SUR SITE OU DANS SES LABORATOIRES COMPREND :



La **vérification sur votre site** avec l'un de nos camions du Groupe SICAME proche de chez vous ou au sein du laboratoire CATU. Laboratoire certifié AFAQ et en accord avec notre certification ISO sur les 3 référentiels (9001, 14001, 18001).



Un **contrat de vérification** sur mesure pour plus de tranquillité incluant une planification annuelle des contrôles, des relances pro actives et un rapport de test certifiant la conformité du produit ou son obsolescence.



Une **immobilisation réduite** de vos équipements.



Et un **accompagnement personnalisé** par nos techniciens jusqu'au recyclage produits en fin de vie.



Une **réception d'un devis sous 3 jours** si besoin de réparation.



Contactez-nous :

 sav@catuelec.com
sav@sicamefrance.com

Latif Ozmen

 latif.ozmen@catuelec.com

 +33(0) 1 42 31 46 86

 +33(0) 1 42 31 46 45

Xavier Lebec

 xavier.lebec@catuelec.com

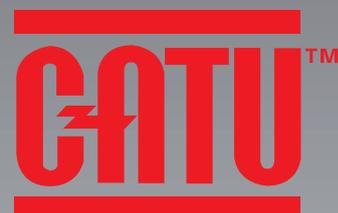
 +33(0) 1 42 31 46 85

 +33(0) 1 42 31 46 45



www.catuelec.com

10, avenue Jean-Jaurès – 92220 Bagneux, France
Téléphone commercial : (33) 01 42 31 46 46
Email commercial : services-clients-france@catuelec.com



SICAME GROUP